

## SDEG 16

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2019084S0102

#### Réunion du Bureau Syndical du 25 mars 2019

Date de convocation : 15 mars 2019  
Date d'affichage : 25 mars 2019

#### **OBJET : Acquisitions de terrains pour postes de transformation.**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq du mois de mars à 9 heures, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres : .....	23
Quorum : .....	12
Nombre de présents au moment du vote : .....	15
Nombre de procuration au moment du vote : .....	4

#### **Le Président**

#### **Expose**

- Que dans le cadre de ses travaux, le SDEG 16 se propose d'acquérir des terrains afin d'y édifier des postes de transformation en cabine.
- Que les dossiers concernés sont les suivants :

Communes	Lieux dits	Nom du poste	Parcelles	Surfaces en m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup> en €	Propriétaires
AMBERNAC	Les Vignes	Chez le Quatre	A 503	15,5	20,00	M. Jacques CHARDAT
AMBERNAC	Le Pré de la Maison	La Bergerie	A 176	12	Cession gratuite	Mme Catherina SPANJERS
BALZAC	Le Fretiller	Le Fretiller	AD 42	10,2	Cession gratuite	Sté LEONARD AMENAGEMENT FONCIER
CONFOLENS	Le Peyrat	Le Peyrat	E 533	10,1	Cession gratuite	Commune de CONFOLENS
VAL DES VIGNES	Le Maine de l'Epine	Le Maine de l'Epine	A 749	32,5	Cession gratuite	CdC des 4B Sud Charente

**Propose :**

- D'autoriser le Président, au nom du SDEG 16, à procéder aux acquisitions des terrains précités.

**Précise :**

- Qu'en application de l'article 17.3 des statuts du SDEG 16 et de la délibération n°2016354CS0412 du Comité Syndical du 19 décembre 2016 lui donnant délégation, il appartient au Bureau Syndical d'en débattre, d'en délibérer et d'autoriser ces acquisitions.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **Confirme** que les projets exécutés par le SDEG 16 sont d'utilité publique.
- **Autorise** le Président, au nom du SDEG 16, à procéder aux acquisitions des terrains précités.
- **Décide** que le SDEG 16 prendra à sa charge tous les frais relatifs à ces acquisitions.
- **Précise** qu'il y aura lieu de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges éventuellement inscrits, conformément à l'article R.2241-5 du code général des collectivités territoriales.
- Décide d'**inscrire** les sommes nécessaires au budget.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

*En application des articles L.5721-4 et L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*